

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Brigitte VASSEUR

Etaient absents représentés : Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Brigitte VASSEUR, Didier VOITURONT donne pouvoir à Isabelle DESSERTY

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents et représentés	:	17

A été élue secrétaire de séance : Madame Séverine LEGRANGER

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **DELEGATION DE POUVOIR A LA COMMISSION SCOLAIRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de déléguer la validation des règlements intérieurs à la commission scolaire-périscolaire.

✓ **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUI-H**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du PADD du projet de PLUI-H, tel qu'annexé à la présente délibération,
- De transmettre les remarques suivantes à la CCPE,
- De transmettre cette délibération à la CCPE pour suivi.

✓ **TARIF DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2025**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 23 octobre 2024, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de ne pas modifier les tarifs de location des salles pour l'année 2025.

✓ **TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2025**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 23 octobre 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2025 comme suit :

CIMETIERE	2023	2024	2025	
Concession de terrain	Trentenaire	380 €	385 €	390 €
	Cinquantenaire	460 €	465 €	470 €
Concession dans le columbarium	Trentenaire	380€	385 €	390 €
	Cinquantenaire	460 €	465 €	470 €
Caveau 2 places déjà installé	1 600 €	1 620 €	1 630 €	
Caveau 3 places déjà installé	/	/	2 230 €	

✓ **TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 23 octobre 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025.

✓ **LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS : DEMANDE DE LOCATION A TARIF REDUIT**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de louer la salle multifonctions à Madame Roseline BRAMARD pour le week-end du 14 au 18 août 2025 pour un loyer de 590 € (335 € loyer de la salle Pierre Cauet + 110 € prestation ménage salle multifonctions + 145 € prestation ménage cuisine salle multifonctions).

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Extension de la cantine scolaire et réaménagement total de sa cuisine :

Coût HT des travaux estimés : 799 555 €

Subvention calculée au taux de 27 % soit 215 879.85 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Extension de la cantine scolaire et réaménagement total de sa cuisine :

Coût HT des travaux estimés : 799 555 €

Montant subvention sollicitée : 50 000 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

✓ **APPROBATION DES TARIFS DE CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Conformément à la délibération du 29 mai 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une participation correspondant à 70% du coût du séjour (coût du séjour par enfant estimé entre 700 et 900 euros), soit une participation de la commune estimée entre 490 et 630 euros, pour les enfants scolarisés à Longueil Sainte Marie, à l'exception des enfants domiciliés à Rivecourt et de ceux venant d'une commune extérieure et bénéficiant d'une dérogation depuis la rentrée scolaire 2020/2021.

✓ **VENTE DES PARCELLES CADASTREES ZN N°19-20-21-22-23 RUE DES ORMELETS**

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de supprimer le PUP et de maintenir la taxe d'aménagement communale.

✓ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

Suite à la demande de détachement d'un agent administratif, l'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Longueil Sainte Marie, le 14 novembre 2024

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY

